



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AMÉNAGEMENTS EN LANGUES VIVANTES SUITE AUX DÉCISIONS DU MINISTÈRE DU 28 JANVIER 2022

**INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE DE LANGUES VIVANTES
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

L'attestation de niveau en langue Session 2022

- ❖ **La passation de l'attestation de langues vivantes est suspendue cette année.**

L'interrogation orale d'ETLV

Cette évaluation est maintenue.

- ❖ La note de service relative aux modalités d'évaluation prévoit bien que la note obtenue à cette interrogation orale d'ETLV compte dans la moyenne trimestrielle (ou semestrielle) du trimestre/semestre au cours duquel a eu lieu cette interrogation orale, **organisée par le professeur dans sa classe dans le cadre du contrôle continu.**
- ❖ La pondération de la note obtenue est **laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique.**

L'interrogation orale d'ETLV

(Note de service n° 2019-056 du 18 avril 2019)

Objectifs

L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.

Structure

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

L'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de la classe de terminale. Le jury est composé de **deux enseignants, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.**

L'évaluation commence par une **prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes.** Cette présentation est suivie d'un **entretien avec le jury.**

Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat.

L'évaluation s'appuie sur les différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques du cycle terminal de la voie technologique.

Les contextes sont les suivants : les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S.

Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

La spécialité LLCER

- ❖ Les épreuves écrites des enseignements de spécialité sont reportées au mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai.
- ❖ Le report des épreuves en mai vaut également pour **la partie orale** qui se déroulera dans les jours suivant l'écrit.
- ❖ L'aménagement des sujets d'écrit ne concerne pas les langues. Pour la LLCER, les candidats ont le choix entre deux sujets qui prennent appui sur deux des trois thématiques du programme de terminale.

Les évaluations inchangées

- ❖ Les évaluations spécifiques prévues pour les élèves des sections internationales, binationales, des SELO et de DNL hors SELO, **sont maintenues.**

Parcoursup

- ❖ Le report des EDS modifie la remontée des notes dans la procédure d'orientation vers l'enseignement supérieur (cf. calendrier de Parcoursup). Les notes ne pourront pas être prises en compte par les formations de l'enseignement supérieur.
- ❖ Les formations de l'enseignement supérieur s'appuieront sur les moyennes des élèves dans les enseignements de spécialité tout en tenant compte de l'incidence du contexte sanitaire sur le contrôle continu.